CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE

Article 1 - Champs d'application

Les présentes conditions générales d'utilisation sont applicables à l'ensemble du service vélos implanté sur le territoire de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) et ci-après dénommé AmelysVéloLoc.
Le service AmelyVéloLoc est ouvert pour un usage strictement de type urbain et pour les espaces ouverts à la circulation routière. Cela exclu toute utilisation inadaptées à la pratique du vélo de ville (descente d'escaliers, circulation sur et dans les espaces verts, etc.) et le cas échéant sanctionnée par le code de la route.

Article 2 - Objet

Ce présent règlement définit les conditions dans lesquelles les clients peuvent utiliser le service de location de vélos AmelysVéloLoc.

Article 3 - Description du service

Le service AmelysVéloLoc est un service comprenant la location d'un vélo pour une durée de 6 ou 12 mois. Les vélos sont retirés et rendus dans une agence éphémère AmelysVélo ou à l'espace commercial du réseau Amelys, Place Mirabeau, 45200 MONTARGIS. Les plages d'ouverture de l'espace Amelys sont consultables sur le site www.amelys.fr.

Article 4 - Clients du service AmelysVéloLoc

- Le service AmelysVéloLoc est réservé aux personnes de plus de 16 ans (ci-après dénommées « le client »).
- Les clients âgés de 16 à 18 ans peuvent profiter du service, à condition que la démarche d'abonnement soit réalisée par le tuteur ou le responsable légal. Ce dernier s'engage et veille au respect des conditions générales d'accès et d'utilisation. Une personne physique ne pourra contracter qu'un seul contrat de location sauf dans le cas où il s'agit d'une location prise pour des personnes dont il a la responsabilité légale (enfant, tutelle).
- Le client reconnaît être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale. La conduite du vélo est strictement réservée à la personne identifiée dans le contrat de location en tant que client
- Pour les utilisateurs mineurs, le tuteur légal mentionné au contrat d'abonnement, s'engage aux termes des présentes conditions à endosser toute responsabilité pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du service AmelysVéloLoc.

Article 5 - Modalités liées au service location AmelysVéloLoc

Pour accéder au service AmelysVéloLoc, le client doit signer un contrat de location. Les formulaires d'adhésion sont disponibles à l'espace commercial du réseau Amelys, Place Mirabeau, 45200 MONTARGIS.
Pour s'abonner le client doit:

- S'identifier (nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et adresse mail afin de pouvoir recevoir une alerte l'avertissant de l'échéance prochaine de sa location)
- Choisir :
  - la durée de sa location : 6 mois ou 12 mois selon les formules proposées à la date de la signature du contrat,
  - la date de retrait du vélo,
  - payer l'intégralité du montant de la location en application des tarifs en vigueur à la date de la signature de son contrat de location,
  - fournir un dépôt de garantie en application des tarifs en vigueur à la date de la signature de son contrat de location. Le dépôt de garantie pourra être retenu partiellement ou totalement dans les conditions prévues au présent document.

La validation du contrat de location par Amelys entraîne la réservation d'un vélo. Amelys ne s'engage à louer un vélo que dans la limite des vélos disponibles. Les vélos sont réservés et loués dans l'ordre de réception et de traitement des dossiers.

- Les tarifs en vigueur à la date de la signature du contrat s'appliquent.
- Chaque vélo est loué avec un système antivol.
- Chaque vélo est identifié par un numéro qui lui est propre.
- Le prix de la location n'inclut pas d'assurance vol ou dégradation de vélo, cette possibilité reste à la charge du client.

La signature du contrat de location n'est possible qu'après acceptation des présentes conditions.

- Le contrat de location est conclu pour une durée définie. Toute reconduction tacite est expressément exclue.
- Amelys se réserve le droit de refuser l'établissement d'un nouveau contrat de location notamment en cas de dégradation du vélo, de non-règlement de somme due ou de tout autre comportement préjudiciable.

Tout retard dans le retour du vélo donnera lieu à une surfacturation d'un montant égal à une journée de location plein tarif fois le nombre de jours de retard.

Article 6 - Modalités de paiement du service AmelysVéloLoc

Le contrat de Location

Le montant du contrat de location est payé en intégralité au moment de la demande établie par le client. Il peut être payé par carte bancaire, chèque ou espèces. Le client peut à tout moment résilier son contrat de location. Toutefois l'intégralité de la période de location sera due. Aucun remboursement ne sera effectué.

Le dépôt de garantie

Un dépôt de garantie, d'un montant prévu dans les tarifs en vigueur à la date de signature du contrat, devra être constitué par mandat SEPA par présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Le dépôt de garantie est effectué au moment de la signature du contrat de location. Il n'est pas encaissé au moment de la signature du contrat. En cas de présentation d'un RIB d'un compte n'appartenant pas au client, le titulaire dudit compte devra justifier de son identité. Le client s'engage à signaler toute modification de son rapport avec la banque dont les coordonnées ont été fournies dans le cadre des présentes Conditions Générales d'Utilisation, susceptible d'affecter, pendant la période de la location, la bonne fin de l'autorisation de prélèvement consentie par ladite banque.

Utilisation du dépôt de garantie

Le client est tenu de restituer le vélo dans l'état dans lequel il lui a été remis. Pour se faire, il devra entretenir ou faire entretenir le vélo auprès d'un professionnel. En cas de dégradation du vélo, le client supporte les montants correspondants aux dommages subis par le vélo pendant la location. Amelys facture ces montants sur la base de la grille forfaitaire en vigueur à la date de retour du vélo augmenté d'un forfait de prise en charge. En cas de non-paiement Amelys procède à l'encaissement du dépôt de garantie pour couvrir la facturation des dommages. En cas de non restitution du vélo, Amelys procédera tel que décrit à l'article 7.

Article 7 - Conditions de retrait et retour d'un vélo

Le retrait du vélo

Pour retirer son vélo, le client se rend à la date prévue, dans l'espace Amelys en fournissant les pièces suivantes :

- photocopie de la pièce d'identité : carte d'identité ou passeport
- un relevé d'identité bancaire.

Une fiche d'état des lieux est établie contradictoirement entre Amelys et le client lors de la remise du vélo. Cette fiche concerne le vélo (y compris la batterie), et les accessoires fournis au moment de la location, dont l'antivol. L'agent dispensera des conseils et fournira une notice pour la bonne utilisation du vélo à assistance électrique avec son carnet d'entretien.

Entretien

L'entretien du vélo est à la charge du client durant toute la durée du contrat. Par entretien il faut entendre aussi bien l'entretien courant (gonflage et resserrage visserie) que les réparations impliquant le changement d'une pièce défectueuse (hors défaut de pièces sous garantie). Le client est responsable d'effectuer ou faire effectuer les réparations dans les règles de l'art. Le client s'engage par ailleurs à ne pas modifier, adjoindre ou retirer un quelconque équipement au vélo.

Vol ou sinistre

En cas de vol, le client doit déposer plainte auprès des services de police en précisant le numéro du vélo. Il doit déclarer sans délai le vol à Amelys en transmettant à l'espace Amelys une copie du dépôt de plainte. Faute de quoi, Amelys déposera plainte contre le client pour vol.
Dans tous les cas, Amelys encaissera le dépôt de garantie.

En cas de dégradation, quelle qu'en soit la cause, le client s'engage à prendre à sa charge les coûts de réparations facturés par Amelys sur la base du barème forfaitaire en vigueur à la date de la réparation augmenté du forfait de prise en charge. A défaut de paiement, Amelys encaissera le dépôt de garantie.
Dans le cas où le vélo est perdu, volé ou détérioré, Amelys peut réclamer au client la réparation de son entier préjudice tel que décrit à article « conditions de retrait et de retour d'un vélo ».

Restitution du (des) vélo(s)
Le client doit prendre RDV sur le site www.amelys.fr avant de se rendre à l'espace Amelys situé Place Mirabeau, 45200 MONTARGIS pour rendre le vélo loué (aux heures d'ouverture de l'espace Amelys). Il doit rendre au plus tard le dernier jour de la période de location.
Une fiche d'état des lieux est établie contradictoirement entre Amelys et le client lors du retour du vélo. La fiche spécifiera les éléments constituant une usure normale du vélo, à la charge d'Amelys et les éléments constituant une usure anormale, à la charge du client. Dans ce dernier cas, une facture sera immédiatement établie sur la base du barème forfaitaire en vigueur à la date de retour du vélo, augmenté d'un forfait de prise en charge. Cette facture devra être payée immédiatement par le client afin de mettre un terme à la location et permettre la restitution du dépôt de garantie.
En cas de non restitution du vélo, Amelys pourra engager immédiatement des poursuites judiciaires et encaisser l'intégralité du montant du dépôt de garantie.

Article 8 - Responsabilités du client

- Le vélo et ses accessoires restent la propriété exclusive de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) pendant toute la durée de la location. Le client s'interdit de sous louer le vélo à un tiers ou de transporter tout passager (hormis les enfants en cas d'utilisation d'un siège bébé).
- Le client ne peut utiliser le vélo que sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes dans le respect du code de la route. Si le client contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du vélo, Amelys ou l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) ne pourront en aucun cas en être tenus pour responsables.
- La signature du contrat de location par le client implique que ce dernier a pris connaissance et souscrit entièrement et sans aucune réserve au contenu du présent document Il est précisé que le contenu du présent document pourra être amené à évoluer et sera de fait applicable au client.
- Le client dégage Amelys de toute responsabilité découlant de l'utilisation du vélo mis à disposition notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés. Cela comprend notamment le cas d'enfant transporté sur un siège bébé monté sur le vélo par le client Le client pourra équiper l'arrière du vélo d'un «siège bébé» permettant le transport d'enfant selon la norme du siège choisi.
- Le vélo est réputé être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition. Par le simple fait de retirer un vélo, le client reconnaît que le vélo mis à sa disposition par le service AmelysVéloLoc est en bon état de fonctionnement Le client déclare avoir la responsabilité de gardien du vélo dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution à Amelys. Il s'engage à l'utiliser et l'entretenir avec soin, et à le rapporter, avec l'ensemble des accessoires, à l'issue de la période de location, dans l'état où il se trouvait lors de l'emprunt
- Par mesure de sécurité, le client s'engage à assumer la garde du vélo qu'il a loué et à verrouiller le système antivol fourni, dès qu'il interrompt l'utilisation du vélo, en englobant la poutre du vélo et un point fixe solidement implanté dans le sol (ou mur).
- Par mesure de sécurité, pour le stationnement, le client a l'obligation d'attacher la roue avant et le cadre du vélo à un point fixe à raide de l'antivol fourni.
- En aucun cas le client ne pourra réclamer un quelconque remboursement des frais de location ou autres dommages et intérêts du fait de l'indisponibilité du vélo mis à sa disposition par le service AmelysVéloLoc durant la période de location.
- Il est en outre recommandé au client de suivre les démarches de sécurité suivantes :
  - adapter sa distance de freinage notamment en cas d'intempéries
  - effectuer le réglage de la selle pour adapter sa hauteur à sa morphologie
  - porter un casque homologué et des vêtements adaptés (et notamment visibles en cas d'usage en soirée ou de nuit)
  - de façon générale de respecter le code de la route en vigueur au moment de l'utilisation (ex: respecter les feux, ne pas rouler sur les trottoirs, ne pas doubler un véhicule par la droite...)
  - être titulaire d'une assurance personnelle en Responsabilité Civile qui garantit les conséquences de l'utilisation du vélo pour lui et pour les personnes dépendantes de lui (enfants mineurs).

Article 9 - Droits d'Amelys

Amelys est l'opérateur du service AmelysVéloLoc pour le compte de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME). En cas de non-respect par le client des présentes Conditions Générales d'Utilisation ici décrites, Amelys se réserve la possibilité de résilier son contrat de location et ce sans ouvrir droit à remboursement

Article 10 - Loi applicable et règlement des litiges

- Les dispositions du présent document sont régies par la loi française.
- Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 11 - Confidentialité des données

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est la gestion du service AmelysVéloLoc. Les destinataires des données et les responsables du traitement sont les équipes d'exploitation du service AmelysVéloLoc. Conformément à la loi « informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le client peut obtenir communication et, le cas échéant rectification ou suppression des informations le concernant en écrivant à Keolis Montargis, 16 rue de la baraudière 45700 VILLEMANDEUR.

Article 12 - Prise d'effet et modification

Les présentes dispositions sont applicables à compter du 1er Septembre 2019.
Le présent règlement est disponible à l'espace Amelys situé Place Mirabeau, 45200 MONTARGIS et sur le site internet www.amelys.fr.
Amelys se réserve le droit de modifier en tout ou partie, à tout moment, les dispositions du présent règlement Toute éventuelle modification sera disponible sur le site internet et à l'espace Amelys, www.amelys.fr. Elle peut également être fournie aux clients sur simple demande écrite.

Article 13 - Réclamations

- Toute réclamation peut être présentée à l'adresse suivante:
  Amelys
  Service AmelysVéloLoc
  Place Mirabeau
  45200 MONTARGIS
- Toute réclamation concernant la facturation d'une location doit être réalisée dans un délai maximum de 10 jours suivant la date de fin de location. Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà de ce délai.

Espace Amelys
Service AmelysVéloLoc, Place Mirabeau, 45200 MONTARGIS
Tél. 02 38 852 853 du mardi au samedi de 9h00 à 18h00 - contact@amelys.fr